

# Bulletin d'inscription

à retourner au plus tard le **27 novembre 2020**

Nom

Prénom

Date de naissance

École fréquentée et classe

du 21 au 24 décembre (4 jours)

du 28 au 31 décembre (4 jours)

\* Cochez la case correspondante

Nom

Prénom

Date de naissance

École fréquentée et classe

du 21 au 24 décembre (4 jours)

du 28 au 31 décembre (4 jours)

\* Cochez la case correspondante

Nom

Prénom

Date de naissance

École fréquentée et classe

du 21 au 24 décembre (4 jours)

du 28 au 31 décembre (4 jours)

\* Cochez la case correspondante

Nom

Prénom

Date de naissance

École fréquentée et classe

du 21 au 24 décembre (4 jours)

du 28 au 31 décembre (4 jours)

\* Cochez la case correspondante



Quotient familial	Quotient familial MINI-MAXI	Forfait 4 jours
T1	0 - 271	10,96 €
T2	271,01 à 533	10,96 € à 16,96 €
T3	533,01 à 729	16,96 € à 23,24 €
T4	729,01 à 958	23,24 € à 32,04 €
T5	958,01 à 1330	32,04 € à 39,72 €
T6	1330,01 à 1704	39,72 € à 48,16 €
T7	1704,01 à 2077 et +	48,16 € à 54,92 €

Nous attestons avoir pris connaissance des modalités d'inscription préalable et de résiliation.

Fait à Bagneux, le

Signature

En attente

# NOËL 2020

## ACCUEILS DE LOISIRS 3 - 12 ans



## INSCRIPTIONS DU 9 AU 27 NOVEMBRE 2020

Bulletin à rapporter ou à renvoyer dûment complété

### Guichet famille

57 avenue Henri-Ravera  
01 42 31 60 30  
familles@mairie-bagneux.fr

### Mairie annexe

8 résidence du Port Galand  
01 45 47 62 00  
mairie-annexe@mairie-bagneux.fr

Égale-  
ment  
disponible  
sur



[bagneux92.fr](http://bagneux92.fr)



**Bagneux**

# Comment s'inscrire ?



- en ligne, sur l'Espace famille sur [bagneux92.fr](http://bagneux92.fr). C'est simple rapide et sécurisé.
- sur papier, à retourner par voie postale dûment complété et signé au Guichet famille ou la Mairie annexe.

**Inscription impérative  
jusqu'au 27 novembre 2020  
passé ce délai, les enfants  
seront inscrits sur liste d'attente.**

## Paiement

La facturation est établie sur la base d'un forfait périodique indivisible :

du 21 au 24 décembre : forfait 4 jours  
du 28 au 31 décembre : forfait 4 jours

## Résiliation

Comme le stipule le règlement intérieur consultable et téléchargeable sur [bagneux92.fr](http://bagneux92.fr), toute demande d'annulation doit s'effectuer minimum 7 jours avant le début de la semaine de vacances réservée. Le non respect de ce délai de prévenance implique la facturation de la période réservée, même en cas d'absence de l'enfant sur la semaine complète.

## Rappel

- pas d'accueil à la demi-journée durant les vacances scolaires.
- aucune démarche administrative ne s'effectue par téléphone.

**Pour être accueillis,  
les enfants doivent  
impérativement être scolarisés.**

NOM(S), Prénom(s)

Cadre réservé à l'administration

Inscription validée le

Inscription en attente

Cachet de la mairie

Ce récépissé est à conserver à titre de justificatif

## Coordonnées

## Responsables légaux

### Mère

### Père

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone  
portable

Téléphone  
fixe

Adresse mail

## Situation professionnelle

Employeur

Adresse

Téléphone

Autre  
situation

Tout bulletin incomplet ne pourra être traité